



# AVIS D'EXAMEN

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine ouvre,  
pour le territoire national

## L'examen professionnel DE LIEUTENANT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS HORS CLASSE

Session 2024

Catégorie B - Femme / Homme

Conditions d'inscription	Date de l'épreuve écrite	Période d'inscription
<p>Les candidats s'inscrivant à l'examen doivent remplir les conditions fixées à l'article 15 du décret n° 2012-522 du 20 avril 2012, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels.</p> <p>« Peuvent être promus lieutenants hors classe, après réussite à un examen professionnel, les lieutenants de 1<sup>ère</sup> classe justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'au moins un an dans le 6<sup>ème</sup> échelon et d'au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ».</p> <p>Toutefois, en application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, «... les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel (...), au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier ».</p> <p>Ainsi, pour cette session 2024, les candidats doivent remplir l'ensemble des conditions requises au 1<sup>er</sup> janvier 2025.</p> <p><u>Des mesures dérogatoires suite à la réforme de 2022 ont été mises en place (cf. communiqué relatif aux conditions d'accès).</u></p> <p>Les candidats doivent également justifier qu'ils seront en activité le jour de la date limite de validation des inscriptions, fixée le 18 avril 2024.</p>	<p><b><u>Le mercredi</u></b> <b><u>16 octobre</u></b> <b><u>2024</u></b></p> <p>en Ille et Vilaine (35)</p> <p>Le détail des épreuves peut être consulté sur la brochure de l'examen, disponible sur le site du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.</p>	<p><b>L'inscription à l'examen se déroulera en <u>2 étapes</u> :</b></p> <p><b>1- <u>Ouverture de la pré-inscription en ligne</u></b></p> <p><b>du 5 mars 2024 au 10 avril 2024, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine).</b></p> <p>Une préinscription en ligne à l'examen professionnel de lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels, session 2024, sera ouverte :</p> <p>- sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine : <a href="http://www.cdg35.fr">www.cdg35.fr</a></p> <p>- par l'intermédiaire du portail national <a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a></p> <p>La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que l'espace sécurisé propre à chaque candidat, appelé « espace candidat ».</p> <p><b>2- <u>La validation en ligne de l'inscription</u></b></p> <p><b>du 5 mars 2024 au 18 avril 2024, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine).</b></p> <p><b>Attention</b> : la préinscription effectuée par le candidat sur le site Internet ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura validé en ligne son inscription, à partir de son espace candidat.</p> <p>En l'absence de validation d'inscription en ligne dans les délais (soit au plus tard le 18 avril 2024, 23 h 59 dernier délai), la préinscription en ligne du candidat sera annulée.</p> <p>Le candidat pourra, dans le même temps, déposer de manière dématérialisée les pièces justificatives requises.</p>

Adresse du CDG 35 : Centre de Gestion d'Ille et Vilaine - Service Concours Examens -  
Village des Collectivités Territoriales - 1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNE FOUILLARD Cedex